

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20 mai 2021

Délibération CA_20210520_006

Convention type de recours aux services d'accueil des enfants des sapeurs-pompiers volontaires pendant le temps périscolaire lors des interventions

VOTE : adopté à l'unanimité

2 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 13 février 2017 relative à l'approbation de la convention type de recours aux services de garderie et de restauration scolaire par les sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du 4 mai 2021 ;

Vu le plan d'action national des sapeurs-pompiers volontaires signé en 2013 ;

Vu le projet de convention type de recours aux services d'accueil des enfants des sapeurs-pompiers volontaires pendant le temps périscolaire lors des interventions ;

DECIDE :

Article unique. La convention type de recours aux services d'accueil des enfants des sapeurs-pompiers volontaires pendant le temps périscolaire lors des interventions, ci-annexée, est approuvée et monsieur le président est autorisé à la signer.

DESCOUT Serge